



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	23
Procuration :	-
Votants :	23
Date de convocation :	16/03/2026
Votes Pour :	23
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026_012

5.2.3 Fonctionnement des assemblées

Objet : Création de postes d'adjoints au Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 (six) adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer à 4 (quatre) le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 20 mars 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

